

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD
Membres absents : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Acquisition de quatre oeuvres - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a l'opportunité d'acquérir quatre oeuvres qui viendraient enrichir les collections du Musée des Beaux-Arts.

Le coût d'ensemble de ces acquisitions pour la Ville est estimé à 105 000 €, après déduction des contributions de différents mécènes, au premier rang desquels la Société des Amis des Musées de Dijon.

Il s'agit des oeuvres suivantes.

- Portrait de Charles le Téméraire, huile sur bois, anonyme, XVIème siècle.

Ce portrait du duc vêtu d'une armure ornée d'un pendentif de la Toison d'Or et portant une épée a été réalisé au XVIème siècle. Offrant des rapprochements intéressants avec le portrait de Charles le Téméraire de facture comparable déposé par le musée Calvet d'Avignon à Dijon, cette oeuvre consoliderait le fonds iconographique relatif aux ducs de Bourgogne qui sera largement mis en valeur dans le musée rénové.

- *Motifs apparents*, oeuvre vidéo de Didier Dessus, 2007.

L'oeuvre proposée est l'un des fruits de la résidence effectuée par le plasticien dijonnais Didier Dessus au Musée des Beaux-Arts en 2007. A la suite des jeunes artistes de l'Ecole de Dessin, qui venaient se confronter aux modèles d'un passé riche d'enseignements, Didier Dessus s'est inspiré d'une quarantaine d'oeuvres de la collection d'art ancien et y a puisé un vaste répertoire de motifs, condensés dans une vidéo. Cette acquisition serait accompagnée d'un don de dix dessins.

- Ensemble de dessins préparatoires de Gustave Moreau au Cantique des Cantiques, 1853.

Cet ensemble exceptionnel permet de retracer la genèse d'une oeuvre atypique de Gustave Moreau (1826-1898), achetée par l'Etat au Salon de 1853 et déposée au musée de Dijon. Permettant de pénétrer dans les moments les plus intimes de la création de l'artiste, ils font état de son travail de recherche et d'élagage. Initialement attribués à Théodore Chassériau, ils constituent l'une des plus belles redécouvertes de ces dernières années concernant Moreau et le Romantisme en général. L'un des dessins serait offert par le vendeur.

- *Un vieil alchimiste*, gouache d'Anthelme Trimolet, vers 1832.

Le peintre lyonnais Anthelme Trimolet (1798-1866) occupe une place particulière au musée, non seulement par son oeuvre, mais aussi par le legs majeur que consentit son épouse en 1878. Connus pour ses portraits et scènes de genre historique, Anthelme Trimolet révèle ses talents d'aquarelliste dans cette étude d'un tableau au sujet d'inspiration romantique, aujourd'hui sans doute perdu.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider l'acquisition par la Ville des oeuvres présentées dans le rapport ;
- 2- solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour ces acquisitions ;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, *L'Adjointe*


Colette Popand

PUBLIÉ LE 22/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008

